

"négocié" le 31 juillet

En pleine période de congés d'été, le 31 juillet, la direction et le secrétaire du CSE programment un CSE Extraordinaire et mettent à l'Ordre du Jour "négociation de l'accord Intéressement"

Les élus CGT n'étaient pas présents à la réunion, et il est déloyal de programmer de tels sujets en pleine période de congés, et c'est effectivement la meilleure manière pour la direction d'imposer ce qu'elle veut aux élus qui n'y connaissent pas grand-chose et aux élus qui disent oui à tout ce que dit la direction !

L'accord intéressement 2022 – 2024 prenait fin le 27 juillet 2025. Il était évident qu'il n'était pas possible pour la direction de le savoir 🙄 !

Sauf à lire ce qu'elle signe et elle ne peut pas nous dire qu'elle ne lit pas un accord avant de le signer.

- Serait-ce encore un oubli ou une erreur RH ?
- Ou une volonté délibérée d'exclure la CGT des négociations ? (les dates de congés sont connues longtemps à l'avance)
- Ou une volonté de faire semblant de négocier avec des élus béni-oui-oui mis en situation d'urgence ?

Le résultat est là ! 1 véritable dégradation d'un accord déjà très mauvais !

L'accord se compose de 2 parties :

- 1) **1^{ère} partie** non négociable qui se décompose en une somme résultant à 50 % du résultat de du pôle et 50 % du résultat de LDC Bourgogne ( **seulement si résultat positif !**)
- 2) **2^{ème} partie** composée des résultats sécurité (1 montant selon l'objectif du "nombre d'Accidents du Travail" et 1 montant selon l'objectif du "nombre de jours d'absences pour Accident du Travail")

Années	Ancien accord		Nouvel accord			
	2022 ; 2023 ; 2024		2025	2026	2027	
Nbre accidents	25 AT /an	75 € Maxi	20 AT /an	16 AT / an	13 AT / an	100 € Maxi
Nbre jours arrêt	2050 Jours AT / An	75 € Maxi	2050 Jours AT / An	1640 Jours AT / An	1312 Jours AT / An	100 € Maxi
	Au-delà de 25 & 2050 => zéro € !		Objectif de - 20 % par année ! 			

Alors que sur les 3 dernières années, les salariés n'ont pas touché d'intéressement durant 2 années du fait des résultats insuffisants, la direction négocie avec la CGC et la CFDT la réduction de 20 % du nombre d'Accidents du Travail et du nombre de Jours d'Arrêts pour Accident du Travail.

La direction peut passer de 75 € à 100 €

Les objectifs sont tellement inatteignables que les salariés ne les toucheront jamais

Evidemment, la CGT a pour objectif que les accidents du travail diminuent ! Mais pas en instaurant des primes visant à camoufler les accidents ou à les déclarer en maladie.

Pour améliorer la sécurité, il faut travailler avec le CSE (tous les membres y compris les membres CGT) il faut appliquer les principes généraux de prévention, il faut mettre les moyens matériels, humains et financiers permettant tout cela, et il faut avoir mettre en place une véritable "culture sécurité" (chercher à travailler en sécurité en toutes circonstances sans prioriser le rendement à la sécurité, faire comprendre aux salariés la nécessité de se protéger, de travailler en sécurité, etc.)

Ce simulacre de négociation démontre encore une fois que sans la CGT, les autres élus CSE  pensent plus à faire les jolis cœur devant le patron plutôt que de défendre les intérêts des salariés face à l'employeur !

C'est sûr que c'est plus facile, moins risqué et ça peut même leur rapporter des primes et autres promotions individuelles.